



Juillet 2019

La Croquette d'été



Chers adhérent(es) et ami(es)

Notre petite «feuille de chou» va vous rejoindre avec un peu de retard au cœur de l'été où l'heure est plutôt au farniente et aux réunions de famille en vacances autour du barbecue. Tout en profitant de ce repos estival, il n'est pas interdit d'avoir une pensée pour nos compagnons à 4 pattes qui payent un si lourd tribut à la cruauté et à l'inconscience meurtrière de certains de nos semblables.

Notre équipe est loin d'être au repos et fait front de toute part: 22 chiots en 15 jours et des familles d'accueil courageuses mais débordées!...sans parler des chatons qu'on pourrait ramasser à la pelle si on avait la place! Il faut avoir le cœur bien accroché parfois!

Pour aborder des sujets plus légers, nous avons découvert un écrivain parmi nos familles d'accueil, et lui réservons une place dans notre journal car ses nouvelles sont écrites avec talent et elles sont originales.

Je vous souhaite donc une bonne lecture et un bel été et toute l'équipe vous donne rendez-vous à l'automne pour un moment de retrouvailles et de partage.

A bientôt,

Jacqueline Vernat



Pensez à renouveler votre adhésion !

Adhésion 20 € (25€ pour un couple) Donateur Première adhésion Renouvellement

NOM.....Prénom :

Adresse :

E-mail (en majuscules svp) :

Montant versé :€ Téléphone :

A..... le :

Signature :

Merci ☺

Chèque à l'ordre de SOS vies de chiens, maison des associations, 5 Place Jules Ferry, 24100 Bergerac

Des nouvelles de Looki, enfin adopté !

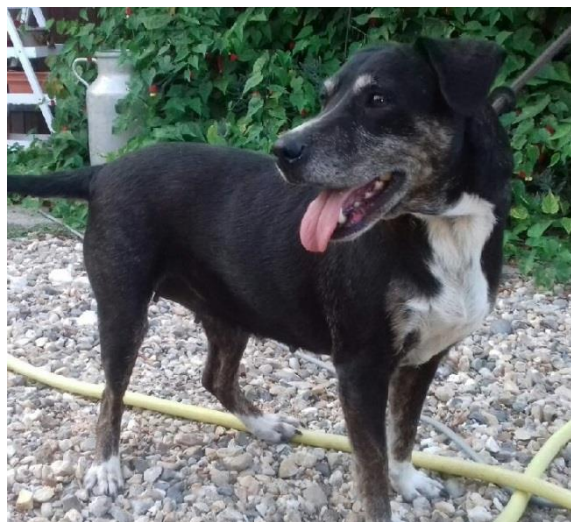
Looki avait été pris en charge avec 5 autres chiens dont 3 catégorisés en septembre 2017. Ses compagnons d'infortune ont tous progressivement trouvé une bonne famille mais lui était resté sur la touche, passant même presque un an en pension.

Aujourd'hui, Looki coule des jours heureux auprès de ses nouveaux maîtres qui ont pris le temps d'apprendre à le connaître et de préparer au mieux son arrivée.

Nous en profitons pour rappeler combien il est difficile, à ce jour, de placer correctement un chien catégorisé. Outre la loi qui exige un certain nombre de formalités payantes pour les détenir et le fait qu'ils soient nombreux à être proposés à l'adoption ; trouver des adoptants sérieux qui savent dans quelle aventure ils s'engagent, relève d'un parcours du combattant pour les associations.



N'oublions pas nos séniors !



Dolly, type ratier 10kgs, stérilisée

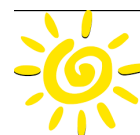


Oslo, type basset env 25kgs, castré

Dolly et Oslo ont 9 ans tous les deux, ils sont à l'association depuis plus d'un an déjà et nous souhaitons de tout cœur qu'ils puissent enfin trouver une nouvelle famille. Ils ont tous les deux un caractère en or, ils sont sociables et s'entendent avec tout le monde. Ce sont des amours de chiens, très sympas et en pleine forme !

Au jeu de l'adoption, le sénior arrive souvent bon dernier. Ils sont peu regardés et encore moins demandés. Pourtant, l'adoption d'un sénior présente de nombreux avantages, toute l'éducation et l'apprentissage de la propreté sont derrière eux, ce sont des chiens posés, adaptés à la vie en maison et qui savent se faire oublier. Ils sont aussi plus assagis et donc beaucoup plus calmes, il y a peu de risque qu'ils fassent tomber leur maître lors d'un moment de folie.

En résumé, « sénior » ne doit pas être synonyme de « fin de vie » mais plutôt d'harmonieuse complicité et de douce compagnie. Alors, n'hésitez plus, sautez le pas ! Ils n'attendent que vous !





DÉCOUVERTE – PARTENARIAT

Cette Croquette est l'occasion de vous faire découvrir un auteur régional, Denis Julin, que nous connaissons bien à l'association puisqu'il fait partie de nos familles d'accueil.

Nous avons voulu vous faire découvrir son dernier livre « Jamais sans mes bêtes » pour deux raisons : la première, c'est que nous avons été plusieurs à le lire et qu'il nous a plu tout simplement, il est drôle, émouvant et résolument optimiste. La seconde, c'est que l'auteur a choisi de reverser 1€ à l'association sur chaque livre vendu par notre biais.

Monsieur Julin s'est donc prêté volontiers au jeu des questions/réponses afin de nous présenter son livre.



Ce n'est pas votre premier livre, qu'est-ce qui vous a inspiré l'écriture de celui-ci et son sujet (les animaux) en particulier ?

D.J : L'envie d'aller encore plus loin dans mon engagement envers les animaux. Auteur de plusieurs romans policiers et recueils de nouvelles, j'avais la possibilité d'utiliser mes connaissances en littérature pour concevoir ce livre et ainsi orienter une partie des bénéfices vers des associations animalières.

Comment s'est déroulée sa "naissance" et sa rédaction ?

D.J : Je disposais déjà de quelques nouvelles sur les animaux, plusieurs même primées lors de concours. J'ai opéré une sélection, relu et modifié certaines, puis écrit « Sauvetage » pour compléter l'ensemble. Le plus difficile a été de choisir les photos, en priorité des animaux qui provenaient de « SOS vies de chiens », Pyrrhus, Oscar, Camargue, Oslo, pour ne citer qu'eux. Sylvaine m'a beaucoup aidé... Nous avons assemblé le tout et trouvé un imprimeur.

Quel message (s'il y en a un) voulez-vous faire passer ? Quelle place ont les animaux dans votre vie ?

D.J : Chaque histoire est empreinte de sentiments car la relation homme-animal est de tout temps une belle histoire d'amour, ce dernier, quel qu'il soit, apportant à l'homme son amour, sa présence et son aide sans restriction. Il est grand temps que l'homme s'en aperçoive et ne considère plus l'animal comme un bien personnel dont on peut se débarrasser d'un simple geste, mais qu'au contraire il lui assure un statut protecteur passant par le respect et la reconnaissance juridique. Personnellement, je ne pourrais vivre sans animal, simplement parce que j'apprécie leur présence attentive et que manifestement la mienne ne leur déplaît pas...

Votre engagement pour les animaux va plus loin puisque nous avons la chance de vous compter parmi nos familles d'accueil, qu'est-ce qui vous motive ? qu'est-ce qui vous paraît important ? Et que retirez-vous de votre expérience comme famille d'accueil ?

D.J : Famille d'accueil est une nécessité pour redonner confiance à un animal maltraité ou abandonné. Nos 6 chiens et 6 chats nous aident grandement en cela. Mais c'est aussi un équilibre affectif puisqu'on doit donner de l'amour à un animal que l'on va ensuite confier à une famille adoptive. Il nous faut de la force pour ne pas l'adopter nous-même mais au contraire maintenir ce passage transitoire vers une nouvelle vie. Mais quel plaisir de recevoir des nouvelles des « adoptés » et de savoir qu'une famille a également trouvé le bonheur !

Tarifs = 12€/livre + 6€ de frais de port pour 1, 2 ou 3 livres expédiés à la même adresse en suivi. (Soit pour 1livre = 18€, 2 livres = 30€ ou 3 livres = 42€)

Egalement disponibles 2 polars du même auteur « La lézarde du hibou » et « Le furet égaré ». Tarifs : 14€ + 4€ envoi
Possibilité de panacher, en cas de doute sur le montant de votre commande, n'hésitez pas à nous contacter.

Je commande « Jamais sans mes bêtes » : 1livre 2 livres 3 livres autres..... +port

Total (livres + port) =€

Pour les autres livres merci de préciser le titre, la quantité et en fonction, les frais de port. Total =€

(Je joins un chèque du montant total de ma commande à l'ordre de M. Denis Julin)

Destinataire et adresse où envoyer la commande :

Mme / Mr

Adresse :

Maltraitance animale, tour d'horizon et état des lieux en France.

Aux Etats-Unis :

« Désormais, les cas de maltraitance sur les animaux font l'objet d'un suivi particulier

Les cas de maltraitance sur les animaux font l'objet d'un suivi particulier et sont répertoriés comme étant potentiellement les premiers symptômes d'une pathologie violente et dangereuse qui peut supposer des victimes humaines.

Depuis 2016 aux Etats-Unis, tout comme les homicides et les incendies criminels, les actes de cruauté sur les animaux sont à présent considérés comme des crimes de classe A et donc **passibles de plusieurs années d'emprisonnement**. Le FBI définit ces crimes en quatre catégories bien précises : négligence, torture et maltraitance intentionnelle, maltraitance organisée – comme les combats de chiens et de coqs, et abus sexuels.

La maltraitance animale, un crime de classe A

En considérant la maltraitance animale comme un crime de classe A, le FBI ne s'intéresse pas seulement au bien-être des bêtes, il espère également identifier plus facilement les personnes susceptibles de commettre des violences graves. En effet, des études menées par des prisons et des établissements psychiatriques américains montrent que près de 70% des criminels violents ont commencé leur carrière en torturant des animaux.

Et chez nous ?

Alors que nos voisins Wallons viennent tout juste d'adopter une révision du code sur le bien-être animal très bien accueilli par les associations de défense des animaux, il est à se demander où en est la France en la matière ?

Maltraitance animale : que disent les textes de loi ?

La loi distingue différents types de sévices :

- Les mauvais traitements

Infliger des mauvais traitements à un animal est passible de 750€ d'amende. Tous les animaux sont concernés qu'il s'agisse d'un animal domestique ou non domestique, soumis ou non à autorisation. Le propriétaire d'un animal doit respecter des obligations de soins, conditions de détention adaptées, nourriture, etc ...

- Les sévices graves et la cruauté

La personne qui exerce des sévices graves (en public ou non), des actes sexuels ou qui commet un acte de cruauté envers un animal domestique, apprivoisé, ou tenu en captivité, est puni de :

- 2 ans de prison et 30 000 € d'amende.

- L'abandon

Le propriétaire qui abandonne son animal peut être puni de :

- 2 ans de prison et 30 000 € d'amende.

- Porter atteinte à la vie ou l'intégrité de l'animal

Blessier un animal ou entraîner sa mort involontairement est puni de 450 € d'amende même si la blessure ou la mort a été entraînée par maladresse, imprudence, inattention, négligence, ou manquement à une obligation de sécurité ou de prudence réglementaire.

Blessier un animal ou entraîner sa mort volontairement est puni de 1 500 € d'amende (3 000 € en cas de récidive).

On peut s'indigner sur le premier et le dernier cas (mauvais traitement et causer la mort involontaire ou volontaire d'un animal) pour lesquels les sanctions paraissent bien ridicules. Comment espérer lutter contre la maltraitance avec des sanctions si faibles ? Il est déjà difficile de poursuivre les auteurs d'actes de cruauté ou maltraitance mais si la loi ne permet pas aux juges de prononcer des sanctions véritablement dissuasives il est d'autant plus difficile de défendre la cause animale.

Qu'en est-il du côté de la jurisprudence ?

La France est loin de condamner à hauteur de ce que la loi permet. Les Etats-Unis sont bien moins laxistes, en 2013 un habitant de Lake Charles a été condamné à 10 ans de prison dont 5 ans avec sursis et une amende de 5000 \$ pour avoir volé et maltraité un jeune Pitt Bull.

Pourtant certaines décisions nous font espérer une prise de conscience de la justice française :

- **En 2014** l'homme qui avait lancé son chat Oscar contre un mur à Marseille a été condamné à 1 an ferme et interdiction de détenir un animal
- **En 2018** 1 an de prison dont 6 mois ferme pour un homme qui a torturé ETNA un chiot croisé Labrador à Nantes
- **En 2018** 4 mois de prison avec sursis, 180 heures de TIG à réaliser sous 18 mois, 4800€ d'indemnisation pour les parties civiles, et une interdiction à vie d'avoir des animaux de compagnie pour la propriétaire d'un chien et d'un chat retrouvés morts dans un appartement du Beaujolais.

Si les peines sont encore souvent faibles et bien insuffisantes on constate une mobilisation de l'opinion publique qui permet certaines condamnations exemplaires. Bien entendu les peines sont souvent surprenantes car sans corrélation les unes avec les autres. »

Extrait du site fonds-saint-bernard.com